

InterReconnaissance – Une mémoire citoyenne se raconte

2050 Rue Amherst
, H2L 3L8
Montréal

Téléphone: 514 528-8444

La Déclaration universelle des droits de l'homme est adoptée en 1948 alors que la charte des droits et libertés de la personne du Québec entre en vigueur en 1976. Cette reconnaissance des droits met aussi en relief les inégalités vécues par les femmes et les groupes minorisés tels que les handicapés, les personnes vivant avec un problème de santé mentale, celles issues de l'immigration, ainsi que la communauté LGBTQ+.

Solidarité, dignité, violence, marginalisation, visibilité, créativité, alternative...

Explorez un demi-siècle de luttes pour la reconnaissance des droits de ces groupes et faites la rencontre de ceux et celles qui ont mené ce combat. Découvrez également les nombreuses organisations qui revendiquent des droits égaux pour tous. Témoignages, affiches, photos et œuvres d'art engagées illustrent cette marche vers l'inter-reconnaissance.

Adulte : 8 \$

Étudiant, aîné et enfant : 6 \$

Famille (2 adultes, 3 enfants) : 16 \$

Enfant de 6 ans et moins : gratuit

Souhaitez-vous que 1001 vous propose des salles complémentaires? Si oui, nos spécialistes vont sélectionner pour vous des salles selon les critères de votre demande.: Non

[Email ami](#)

